

COMMUNE DE  
GRANDVILLARD



---

# Bulletin d'information

numéro 74 – mars 2014





## TABLE DES MATIERES

- I. Convocation à l'assemblée communale
- II. Comptes 2013
- III. Vente du Chalet Blanc
- IV. Remaniement parcellaire Grandvillard - Estavannens
- V. Assainissement des infrastructures de services – secteur centre du village
- VI. Réseau d'alimentation en eau potable
- VII. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments – redistribution du cantonnement de ramonage numéro 11
- VIII. Réduction des primes d'assurance-maladie - Mémento (valable dès le 1er janvier 2014)
- IX. Le Conseil des Jeunes
- X. Le coin des sociétés
  - Chœur d'enfants « Les Zygomatiques » - concert annuel
  - Société de tir de Bas-Intyamon
    - Tirs obligatoires
    - 29<sup>e</sup> tir cantonal fribourgeois
- XI. Economie forestière suisse – mots croisés – thème : la forêt
- XII. Pour une Suisse plurilingue
- XIII. Déchetterie intercommunale – Horaires d'ouverture
- XIV. Les ligues de santé du canton de Fribourg
- XV. Transports publics - cartes journalières
- XVI. Vacances de Pâques et d'été 2014

---

### *Heures d'ouverture du Bureau communal*

Lundi	fermé
Mardi	14.00 h. – 17.00 h.
Mercredi	08.30 h. – 11.30 h.
Jeudi	14.00 h. – 17.00 h.
Vendredi	08.30 h. – 11.30 h.



I.

## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 9 avril 2014, à 20.00 heures,  
à la Salle communale, à Grandvillard**

### Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2013** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)
2. **Comptes 2013** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
  - 2.1. **Compte de fonctionnement**
    - a) rapport de l'organe de révision
    - b) préavis de la commission financière
    - c) approbation
  - 2.2. **Compte des investissements**
    - a) rapport de l'organe de révision
    - b) préavis de la commission financière
    - c) approbation
3. **Vente du Chalet Blanc**
4. **Divers**

Informations sur la suite du chantier centre du village

LE CONSEIL COMMUNAL

## II.

## Comptes 2013

En application des articles 10 litt. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 55 ss du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2013 ont été contrôlés par l'organe de révision et seront soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 9 avril 2014.

Vous trouvez ci-après l'extrait du bilan et le résumé des comptes communaux 2013.

Commune de Grandvillard

## BILAN 2013

Date 12.03.2014 /Page 1

	Solde au 31.12.2012	Mouvements		Solde au 31.12.2013
		Augmentation	Diminution	
<b>1 Actif</b>	<b>5'608'227.36</b>		<b>544'562.44</b>	<b>5'063'664.92</b>
10 Disponibilités	66'472.65		33'011.30	33'461.35
11 Avoirs	296'492.21	260'775.26		557'267.47
12 Placements	686'831.75		183'374.10	503'457.65
13 Transitoire	395'853.35		219'877.35	175'976.00
14 Investissements	3'867'570.40		360'074.95	3'507'495.45
15 Prêts et participations permanentes	295'007.00		9'000.00	286'007.00
<b>2 Passif</b>	<b>5'608'227.36</b>		<b>572'338.79</b>	<b>5'035'888.57</b>
20 Engagements courants	170'845.60		11'532.45	159'313.15
22 Dettes à moyen et long terme	4'049'495.37		363'547.19	3'685'948.18
25 Passifs transitoires	363'743.60		161'396.55	202'347.05
28 Réserves	120'931.85		35'862.60	85'069.25
29 Fortune nette	903'210.94			903'210.94
<b>Total des actifs</b>	<b>5'608'227.36</b>		<b>544'562.44</b>	<b>5'063'664.92</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>5'608'227.36</b>		<b>572'338.79</b>	<b>5'035'888.57</b>
<b>Excédent des actifs</b>				<b>27'776.35</b>

Commune de Grandvillard

## COMPTES 2013

Date 12.03.2014 /Page 1

Comptes de fonctionnement (par départements)	Compte 2013		Budget 2013		Compte 2012	
	Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0 ADMINISTRATION	513'352.59	208'753.90	498'771	195'561	512'652.53	218'136.45
1 ORDRE PUBLIC	73'726.85	96'881.75	34'004	57'500	122'623.35	144'973.90
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'159'336.35	310'158.05	1'122'354	290'767	1'014'351.90	261'956.50
3 CULTURE ET LOISIRS	111'299.50	1'640.70	103'362	180	101'021.60	1'640.70
4 SANTE	237'729.60	9'201.85	223'764	8'000	228'156.30	9'204.30
5 AFFAIRES SOCIALES	380'265.40	6'378.20	372'407	6'000	349'293.95	7'765.60
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	253'531.70	67'837.30	264'103	67'100	222'360.95	48'337.55
7 PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	411'762.60	318'790.90	391'531	311'800	404'420.15	318'955.75
8 ECONOMIE	364'018.59	394'774.19	392'356	400'300	427'374.90	458'380.63
9 FINANCES ET IMPOTS	780'794.35	2'899'177.04	552'224	2'607'822	708'468.84	2'563'150.67
Charges totales	4'285'817.53		3'954'876		4'090'724.47	
Revenus totaux		4'313'593.88		3'945'030		4'032'502.05
Excédent de dépenses				9'846		58'222.42
Excédent de revenus	27'776.35					

Au vu du résultat de l'exercice, le conseil communal a décidé d'effectuer des **amortissements supplémentaires** totalisant Fr. 171'065.75, dont Fr. 30'315.75 concernant la protection des eaux. En effet, selon la législation fédérale, le principe de la couverture des coûts doit être respecté. Cela signifie qu'un excédent de produits ne peut pas être abandonné aux recettes générales de fonctionnement, mais doit être attribué à la réserve ou à un amortissement supplémentaire du chapitre y relatif.

Le respect, dans la mesure du possible, des mesures budgétaires a facilité l'obtention du résultat du compte de fonctionnement 2013 qui se solde par un bénéfice de Fr. 27'776.35.

Dans le but d'une compréhension aisée des comptes, le conseil communal juge utile de communiquer les informations suivantes :

D'une manière générale, les budgets cantonaux relatifs aux diverses charges liées sont respectés, à l'exception des postes « Subventionnement des soins spéciaux dans les EMS » et « Participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées ».

Il en est de même pour les budgets relatifs aux charges liées de district hormis ceux concernant le Cycle d'orientation (CO) de la Gruyère présentant un dépassement de l'ordre de Fr. 24'500.00. En raison de la réception tardive des budgets du CO, la commune avait procédé à une estimation de ses participations.

Le **bâtiment scolaire** a nécessité quelques frais, soit le remplacement d'une panne de la charpente attaquée par des insectes et la réfection du muret soutenant la barrière de la cour d'école bordant la chaussée.

La **participation communale au Home de l'Intyamon** est destinée à la couverture des frais financiers (intérêt et amortissement de la dette) ainsi que du pot commun relatif au placement d'habitants des trois communes de l'Intyamon dans d'autres EMS.

Prophylaxie – il s'agit de l'achat d'un **défiibrillateur** dont le financement a été couvert par des sponsors. L'excédent de recettes a été versé à la Section des Samaritains de l'Intyamon qui a organisé la présentation effectuée au public le 31 août 2013 et qui se charge de la formation des personnes aptes à utiliser cet appareil.

**Approvisionnement en eau** – les taxes perçues couvrent le 84.5% des dépenses. La législation cantonale en matière d'eau potable et d'eaux usées prévoit une couverture des charges par les taxes à 100%. Par conséquent, l'adoption d'un nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau doit être prévue à court terme.

**Aménagement du territoire** – ce chapitre englobe Fr. 23'936.00 pour le paiement d'acomptes d'honoraires au Bureau Archam et Partenaires SA, mandaté pour la révision en cours du plan d'aménagement local (PAL).

L'excédent de produits du sous-chapitre des **impôts** résulte d'une budgétisation prudente des recettes d'impôt sur le revenu et la fortune ainsi que de nombreuses rectifications-augmentations intervenues en 2013 sur les années fiscales 2011 et 2012.

Quant aux divers impôts extraordinaires (impôt sur le capital, les gains immobiliers, les mutations et les successions), ils totalisent Fr. 137'000.00 contre Fr. 95'000.00 estimés au budget.

Les **amortissements obligatoires** totalisent Fr. 219'323.00 ; ce montant est conforme à celui communiqué par le Service des communes dans le cadre de la dette au 31.12.2012.

Les frais d'entretien du **bâtiment administratif** se chiffrent à Fr. 19'962.00. Ils englobent l'entretien ordinaire de l'immeuble ainsi que la réfection complète de la salle de bains de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage.

Le sous-chapitre des **chalets et alpages** présente un excédent de revenu de Fr. 9'601.45, alors que le total des loyers et fermages encaissés s'élève à Fr. 42'470.00.

Le sous-chapitre de l'**édilité** présente un excédent de charges de Fr. 27'750.00 contre Fr. 36'800.00 budgétisés. Il englobe tous les postes (main d'œuvre, outils et marchandises divers) du service d'exploitation qui ne peuvent être affectés précisément à un chapitre.

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2013

No chap.	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Crédit voté	Charges 2013	Produits 2013	Coût net ou coût final si dépenses sur plusieurs exercices
<b>2</b>	<b>Enseignement et Formation</b>					
290.506.01	Participation communale à l'achat d'un bus scolaire	14.12.2011	27'000.00	22'105.00		
291.506.00	Achat d'un 4 <sup>ème</sup> bus par le Cercle scolaire			57'000.00		
<b>6</b>	<b>Réfection de routes</b>					
620.501.07	Réfection talus du chemin des Toules	05.12.2012	10'000.00	9771.20		
620.501.08	Assainissement routier du centre village - acompte sur travaux débutés en 2013	17.04.2013	1'135'200.00	57'490.25		
620.669.00	Aide reçue du Parrainage pour communes de montagne				8'600.00	
<b>700</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>					
700.501.04	Assainissement des conduites d'eau potable du centre village –Acompte sur travaux débutés en 2013	17.04.2013	396'000.00	12'595.25		
700.669.00	Aide reçue du Parrainage pour communes de montagne				3'000.00	
700.661.00	Subventions de l'ECAB				18'481.60	
700.570.00	Rétrocession subventions ECAB			15'846.25		
700.610.00	Taxes de raccordements				4600.00	

<b>710</b>	<b>Protection des eaux</b>					
710.501.01	Assainissement des conduites EU du centre village – acompte sur travaux débutés en 2013	17.04.2013	1'108'800.00	76'692.65		
710.669.00	Aide reçue du Parrainage pour communes de montagne				8'400.00	
710.610.00	Taxes de raccordement				28'380.00	
<b>750</b>	<b>Correction des eaux et endiguements</b>					
750.501.01	Travaux suite aux intempéries 2005-2007 - travaux dans secteur village + Gros-Pas	04.12.2013	70'000.00	79'573.40		
750.660.00	Subventions fédérales 35%		24'500.00		22'895.55	
750.661.00	Subventions cantonales 32%		22'500.00		20'933.05	
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>					
790.501.01	PAD pour Saudillet – acompte 1 sur honoraires d'urbaniste	17.04.2013	40'000.00	4'611.60		
<b>810</b>	<b>Forêts communales</b>					
810.501.01	Réfection du chemin forestier de Pra-Fleuri I et II – acompte sur travaux en cours	05.12.2012 + 04.12.2013	101'000.00	71'770.40		
810.661.00	Subventions cantonales 60%		60'600.00		50'237.70	
<b>943</b>	<b>Chalets et alpages</b>					
943.501.02	Captages et conduites d'eau des Joux et des Tservettes - solde	14.12.2011	97'000.00	27'476.80		112'012.80
943.660.02	Subvention fédérale – solde		32'980.00		11'815.00	39'815.00
943.661.04	Subvention cantonale – solde		29'100.00		11'131.00	35'131.00
<b>944</b>	<b>Terrain agricole</b>					
944.564.00	Contribution spéciale au Syndicat d'AF pour le remaniement parcellaire	26.11.2008	130'000.00	100'000.00		
944.611.00	Contribution de tiers (exploitant de gravier)				100'000.00	
<b>945</b>	<b>Divers – autres immeubles</b>					
945.611.00	Vente de matériaux graveleux – acompte	17.04.2013	456'000.00		200'000.00	
	Total			534'932.80	488'473.90	
	<b>Excédent de dépenses</b>				<b>46'458.90</b>	



### III. Vente du Chalet Blanc



Chalet Blanc

Depuis de nombreuses années, le « Chalet Blanc » et le « Chalet Neuf » forment une seule exploitation d'alpage.

Aujourd'hui, le « Chalet Neuf », lequel abrite le bétail, est dans un état de vétusté avancé. En raison de cette situation, les conditions d'exploitation sont difficiles et ne correspondent plus aux exigences en matière de détention d'animaux et de production agricole.

Dès lors, afin d'assurer des conditions permettant de maintenir, à la fois l'exploitation du pâturage et le patrimoine culturel alpestre, le conseil s'est livré à une réflexion.

Pour garder son affectation, le « Chalet Neuf » nécessite des rénovations importantes.

Aussi, au regard de la loi fédérale sur le droit foncier rural, la commune envisage le désassujettissement du Chalet Blanc pour le vendre aux meilleures conditions. La préférence sera donnée au locataire de la partie habitable, subsidiairement à un acquéreur domicilié à Grandvillard pour le montant de l'offre la plus élevée.

Cette opération a pour but de créer un fonds destiné à la rénovation du « Chalet Neuf ».

Le conseil communal



Chalet Neuf

---

### IV. Remaniement parcellaire Grandvillard - Estavannens

Le 4 novembre 1992, l'assemblée communale a décidé de constituer un syndicat d'améliorations foncières dans le but d'exécuter les travaux d'un remaniement parcellaire des terres agricoles de notre commune.

Vingt-deux ans ont passé et la réalisation des ouvrages est parvenue à son terme, à la satisfaction de toute la population et des exploitants agricoles en particulier. Les dernières opérations financières auront lieu durant le printemps 2014 et c'est le 28 juin prochain que l'assemblée de dissolution mettra un terme à cette opération d'envergure.

La durée initiale était fixée entre 10 et 15 ans. Tenant compte de la complexité des travaux due, principalement, à la présence de la nappe phréatique et du gravier, il a fallu quelques années supplémentaires pour résoudre toutes les difficultés.

Au nom du conseil communal, je tiens à remercier tous les partenaires, qu'ils soient propriétaires, exploitants, membres du comité, du bureau technique, responsables des différents services cantonaux et des entreprises, de leur précieuse participation à la réalisation de ce remaniement parcellaire.

Marie-Claire Pharisa, syndique

## V.

### Assainissement des infrastructures de services Secteur centre du village

Interview de la direction des travaux et des chefs de chantier  
par Monsieur Daniel Raboud, vice-syndic, responsable du projet

**M. Jean-Marc Delabays**

**DR** Vous travaillez, en qualité de chef de projets, pour le compte du Bureau CSD Ingénieurs SA, à Bulle. Vous avez élaboré l'ensemble du projet de ce gros chantier : plans, rapports techniques, appel d'offres. Actuellement vous assurez le suivi des travaux et la coordination avec les différents intervenants. Pouvez-vous nous donner quelques spécificités et difficultés de cette importante réalisation ?

**JMD** Lors de travaux à l'intérieur de la localité, il y a lieu d'adapter continuellement le projet. Les infrastructures existantes au centre du village sont très anciennes. La plupart des propriétaires ignorent comment leur bâtiment est relié au réseau communal. Ces raccordements sont découverts lors des travaux de fouilles et nécessitent, la plupart du temps, des adaptations. De plus, la largeur de la chaussée entre bâtiments ne facilite pas toujours l'avancement du chantier.

Le renouvellement du réseau d'eau communal constitue un des éléments principaux. Avec la mise hors service de l'ancien réseau, il est nécessaire, en fonction de l'avancement et des étapes, d'alimenter provisoirement chaque bâtiment jusqu'à la mise en service du nouveau réseau, faute de quoi, chaque propriétaire serait privé d'eau durant une période de plusieurs mois.

En ce qui concerne la chaussée proprement dite, sa réfection implique de respecter les niveaux et accès existants aux différents bâtiments. La sinuosité de la chaussée a été étudiée de manière à mettre encore davantage en valeur les bâtiments qui la bordent.

Quant à la gestion du trafic, la Commune de Grandvillard est dotée de nombreuses routes qui permettent de le dévier. De cette manière, les riverains sont un petit peu soulagés des nuisances du chantier.

**DR** Les propriétaires riverains sont appelés à assainir et à raccorder leurs canalisations privées aux nouveaux collecteurs communaux. Rencontrez-vous des réticences ?

**JMD** Les travaux m'ont permis d'aller à la rencontre des habitants de Grandvillard. Chaque propriétaire concerné a été visité individuellement. Il a été informé des travaux à réaliser et des coûts qui lui incombent. Tous ont également pu faire part de leurs craintes. Les contacts ont été des plus agréables. Je dirais que c'est un vrai plaisir de discuter avec chacun.

Je ne veux pas terminer sans remercier les habitants touchés par les travaux de leur patience et de leur cordialité. Merci pour les secteurs terminés et patience pour les secteurs à réaliser.

Diriger un tel chantier est impossible sans la collaboration de tous. Mais, comme le chantier n'est pas terminé, j'adresse un ½ merci à :

- la Commune de Grandvillard, notamment à M. Raboud pour sa disponibilité et son souci du bien-être des habitants ;
- tous les services concernés pour leur répondant et leur cordialité ;
- l'entreprise JPF, son chef de chantier et son contremaître, M. Ramos, homme clé de cet ouvrage.



**M. Nicolas Borcard**

**DR** En votre qualité de collaborateur auprès de l'entreprise JPF Constructions SA, vous êtes responsable de la région Intyamont – Pays-d'Enhaut. A ce titre, il vous incombe de superviser ce chantier. Quelle est votre mission ?

**NB** Je représente l'entreprise auprès du maître de l'ouvrage et des mandataires. J'appuie également le technicien responsable, M. Grégory Jaquet, dans la planification et la résolution d'éventuels problèmes d'ordre technique ou autres.

**Selon le programme (voir plan en dernière page), les travaux devraient, pour l'essentiel, être terminés à fin 2014.**

**Quelles sont les mesures prévues pour atteindre cet ambitieux objectif ?**

**NB** Pour atteindre les buts fixés, une équipe travaillera à la Rue du Vanil-Noir ; l'autre à la Route du Banneret. Pendant ces interventions simultanées sur deux zones, l'entreprise arrêtera les mesures visant à assurer la mobilité dans le village.

**M. Grégory Jaquet**

**DR** En tant que technicien JPF, vous êtes « sur le terrain ». Comment se déroule ce chantier qui a débuté à fin août 2013 ?

**Quelles sont vos plus grandes préoccupations ?**

**GJ** Concernant l'étape 2013, elle s'est très bien déroulée, grâce, notamment à une météo favorable qui nous a permis de travailler jusqu'à Noël, ainsi qu'aux excellents contacts que nous avons entretenus avec les habitants directement touchés par les travaux exécutés à la Rue Saint-Jacques.

Mes principales préoccupations sont l'établissement des devis pour les travaux de mise en séparatif chez les privés. Le fait d'avoir à disposition une équipe efficace, apte à réaliser tous les types de travaux (fouilles, pose de pavés, réfections d'éléments de maçonnerie, etc.) contribue à régler, au mieux, les imprévus. Le raccordement des conduites existantes nous réserve souvent des surprises.



## **M. Maurice Rime**

**DR** Vous êtes l'installateur chargé de rénover le réseau d'eau potable et de défense incendie. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

**MR** Les visites des propriétés permettent d'inventorier les conduites privées. Sur la base de sondages, des relevés sont effectués afin de déterminer les diamètres et les matières.

Pendant les travaux, des conduites provisoires alimentent les habitations.

Selon l'évolution des travaux (fouilles, pose des conduites EC et EU, électricité et gaz, enlèvement des anciennes conduites ...), l'installateur tire les conduites principales par secteur ; un essai de pression protocolé assure la parfaite étanchéité du nouveau réseau.

Ensuite, les conduites privées, la plupart renouvelées, sont branchées au réseau communal. Ces opérations nécessitent des moments d'interruption d'alimentation.

Pour une exécution dans les meilleures conditions, une bonne coordination des entreprises est indispensable.

L'ensemble bâti laisse peu de place pour déposer les matériaux. En outre, l'accès n'est pas toujours aisé.

La direction des travaux, les entreprises et les habitants entretiennent un climat empreint de courtoisie et de compréhension. Je remercie la commune de la confiance témoignée.

---

## **M. Didier Maillard**

**DR** Vous êtes commercial chez Frigaz. Vous proposez le raccordement au réseau de gaz pour le chauffage des bâtiments sis à proximité du chantier. Comment abordez-vous les clients potentiels et percevez-vous les attentes des propriétaires ?

**DM** Une démarche est effectuée auprès de chaque propriétaire.

La société Frigaz SA propose une énergie d'usage simple et efficace, que ce soit en matière d'utilisation, de consommation et de facturation.

C'est aussi l'occasion de profiter des travaux d'assainissement des infrastructures de services du centre du village pour y installer le réseau de gaz. Dès lors, les propriétaires peuvent réaliser des économies en raccordant leur maison ou en prévoyant un usage immédiat ou à terme de cette énergie.

Je suis satisfait des résultats de nos prospections. Les habitants se sont montrés très ouverts. Une bonne coordination assurée par la direction des travaux permet de rationaliser les interventions chez les propriétaires.



## VI. Réseau d'alimentation en eau potable

En vertu de l'article 275d de l'ordonnance fédérale du 27 mars 2002 sur les denrées alimentaires :  
« tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée  
au moins une fois par année de manière exhaustive ».

Aussi, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**  
Les résultats des analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour l'eau potable.
- **Dureté totale de l'eau**  
La dureté totale de l'eau est de 23.3 degrés français.
- **Teneur en nitrate**  
Cette teneur s'élève à 3 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.
- **Provenance de l'eau**  
Source des Marais, Grandvillard.
- **Traitement**  
L'eau n'est pas traitée.

Le conseil communal

---

## VII. Redistribution du cantonnement de ramonage numéro 11



Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, Fribourg

L'ECAB charge le conseil d'informer les habitants qu'avec effets au **31 août 2014**, Monsieur Daniel Bise, concessionnaire du cantonnement numéro 11, a fait valoir son droit à la retraite. Ce cantonnement comprend les communes de Bas-Intyamou, Bulle (en partie), Grandvillard, Gruyères, Haut-Intyamou et Le Pâquier.

Au nom de la population, le conseil remercie Monsieur Bise du travail accompli. Par ses conseils avisés, il a contribué à assurer la sécurité en matière de protection contre le feu.

A partir du **1<sup>er</sup> septembre 2014** cette activité sera confiée à

Monsieur Christian Perriard  
Maître-ramoneur  
Rue du Moulin 54  
1630 Bulle

Téléphone : 026 913 10 70  
Mobile : 079 446 15 83  
Courriel : Christian.perriard@bluewin.ch

Le conseil souhaite que Monsieur Perriard éprouve beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette activité.

## VIII.

## Réduction des primes d'assurance-maladie Mémento (valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014)

### Modification importante – lieu du dépôt de la demande de subside

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les demandes de réduction des primes doivent être déposées directement auprès de la **Caisse cantonale de compensation AVS, à 1762 Givisiez, Impasse de la Colline 1**, et non plus à l'administration communale.

#### 1. Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/ Divorcé(e) Veuf/ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 38'500.--	Fr. 55'400.--
1 enfant à charge	Fr. 57'400.--	Fr. 66'900.--
2 enfants à charge	Fr. 68'900.--	Fr. 78'400.--
3 enfants à charge	Fr. 80'400.--	Fr. 89'900.--
4 enfants à charge	Fr. 91'900.--	Fr. 101'400.--
5 enfants à charge	Fr. 103'400.--	Fr. 112'900.--
6 enfants à charge	Fr. 114'900.--	Fr. 124'400.--

#### 2. Calcul du revenu déterminant

##### Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net du dernier avis de taxation fiscale disponible au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours (code 4.91 de l'avis de taxation), auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable salarié ou rentier :
  - les primes et cotisations d'assurance (codes 4.11 à 4.14)
  - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
  - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
  - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)
  
- b) pour le contribuable indépendant :
  - les primes caisse-maladie et accidents (code 4.11)
  - les autres primes et cotisations (code 4.12)
  - le rachat d'années d'assurance (2<sup>ème</sup> pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.14)
  - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
  - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
  - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)



## IX. Le Conseil des Jeunes

En 2009, seuls 21% des jeunes entre 18 et 25 ans ont participé aux diverses votations fédérales, contre près de 69% des personnes plus âgées. Des taux de participation aussi bas pour la partie la plus jeune de la population posent problème.

En effet, les objets soumis au vote, les nouvelles lois qui seront mises en place, les mesures nouvellement prises, concernent, certes, toute la population du pays, mais la tranche 18-25 ans devra s'accommoder des conséquences des votations plus longtemps que la tranche plus âgée de la population.

Qu'est-ce qui peut être entrepris pour motiver les jeunes citoyens à utiliser au mieux leur droit de vote qui leur a été fraîchement octroyé ?

Le CONSEIL DES JEUNES est un élément de réponse.

Qu'est-ce que le Conseil des Jeunes vous demanderez-vous certainement ?

Le Conseil des Jeunes est une commission extra-parlementaire constituée, pour la première fois, en 1999, chargée, d'une part, de relayer les préoccupations et les avis des jeunes du canton de Fribourg auprès des autorités politiques cantonales et, d'autre part, d'aiguiser l'intérêt des jeunes pour les questions politiques.

En décembre dernier, l'équipe du Conseil des Jeunes a été entièrement renouvelée. La nouvelle volée est ainsi constituée de seize jeunes, âgés entre seize et vingt-trois ans, provenant de tous les districts.

L'organe exécutif du Conseil des Jeunes, le Bureau, se compose de six personnes (le président, deux vice-présidents, le secrétaire, la caissière et

le responsable du groupe « Info-Votation »). Il se réunit environ toutes les six semaines pour gérer les questions organisationnelles.

Lors de la première séance qui a relancé les activités du Conseil des Jeunes, quatre groupes de travail ont été formés, afin de répartir les différents projets entre tous les membres.

Ainsi, le groupe « Info-Votation » s'occupe de rédiger un petit *flyer* avant chaque votation, dans lequel les sujets soumis au vote sont résumés et rendus accessibles aux jeunes qui ne sont pas forcément familiarisés à la lecture du bulletin rouge édité par la Chancellerie fédérale. Ces *flyers* sont ensuite distribués dans les collèges et écoles professionnelles du canton.

Le groupe « Votation-Jeunesse » s'occupe, quant à lui, de trouver des idées pour encourager les jeunes à participer aux scrutins. Il travaille actuellement sur un projet pilote en Singine.

Les deux autres groupes sont, pour leur part, confrontés à des questions de communication : l'un s'occupe de remettre le site internet - [www.cjfr.ch](http://www.cjfr.ch) - au goût du jour et l'autre gère l'aspect marketing, travaillant à la modernisation de l'identité graphique.

Le Conseil des Jeunes envoie également une délégation lors des cérémonies officielles pour les nouveaux citoyens suisses, lors desquelles les personnes nouvellement naturalisées prêtent serment. La délégation profite de ces soirées pour se faire connaître aux jeunes naturalisés, pour les motiver à participer activement à la politique et à utiliser leurs nouveaux droits civiques.

Pour les jeunes qui s'intéressent, il est possible de participer à l'une ou l'autre séance d'un groupe de travail ou du Conseil afin de voir comment ces séances se déroulent et, de cette façon, susciter peut-être de nouvelles vocations !

Le Président du Conseil des Jeunes

Julien Heckly

## Le coin des sociétés

# CONCERT ANNUEL DU CHŒUR D'ENFANTS



« LES ZYGOMATIQUES »

SAMEDI 21 JUIN 2014

EGLISE DE GRANDVILLARD 20H



« DE FILS EN FICELLES, NOS MAINS  
ET NOS VOIX FONT LE SPECTACLE ! »



ENTRÉE LIBRE - COLLECTE



SOCIÉTÉ DE TIR BAS-INTYAMON  
CH-1666 GRANDVILLARD

Les personnes astreintes voudront bien se munir, notamment de la convocation avec étiquettes autocollantes, du livret de service, du livret de tir ou de performances militaires, d'une pièce d'identité, de leur arme avec trousse de nettoyage, de l'équipement de protection de l'ouïe.

### Stand de Grandvillard

#### Tirs obligatoires

Les tirs obligatoires auront lieu au Stand de Grandvillard :

- le samedi 12 avril 2014 – 13.30 – 16.30 h.
- le samedi 30 août 2014 – 13.30 – 16.30 h.

En 2014, sont astreints au tir obligatoire, les militaires qui ont accompli l'école de recrue en 2013 et jusqu'à la classe d'âge 1980.

Les militaires, libérés de l'armée en 2014, ne sont plus astreints.

Licenciements en 2014 : sdt et sof 1980, ainsi que 1981 à 1984, pour autant que la durée totale des services obligatoires soit accomplie.

Les militaires qui accomplissent leurs obligations durant le deuxième semestre ne seront libérés que l'année suivante ; ils sont donc astreints au tir 2014.

Venez nombreux au « Tir en campagne » qui aura lieu à Hauteville les 24, 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2014.

Entraînements possibles au Stand de Grandvillard les 22, 24 et 28 mai 2014.



Stand de tir de Grandvillard

Cet été, le district de la Gruyère aura l'honneur d'organiser le 29<sup>ème</sup> tir cantonal fribourgeois. Cette manifestation se déroulera sur trois week-ends :

Vendredi, samedi, dimanche et lundi : 11-14 juillet  
Samedi et dimanche : 19-20 juillet  
Samedi et dimanche : 26-27 juillet

Les tirs auront lieu de 08:00 à 12:00 et de 13:30 à 19:00 heures.  
Les dimanches, les tirs seront interrompus à 17:00 heures

Pour des raisons internes, les tireurs de la société de Bas-Intyamon devront tirer toutes leurs passes :

- le jeudi : 17 juillet de 17:00 à 20:00 heures  
- le vendredi : 18 juillet de 13:30 à 20:00 heures

Les compétitions seront organisées dans 14 stands de tir à 300m et dans 2 stands à 50/25 m. Pour l'Intyamon, il s'agit des stands à 300m de Lessoc, Neirivue et Grandvillard.

Le comité d'organisation envisage la participation de quelque 6000 tireurs en provenance des quatre coins du pays. Nous sommes bien conscients que cette fête occasionnera un certain nombre de nuisances (bruit et circulation). Nous vous demandons un peu de compréhension et d'indulgence. Afin d'assurer la sécurité des alentours de la place de tir, la mise en place de trois ralentisseurs de trafic (gendarmes couchés) sera nécessaire. Une signalisation adéquate et avancée sera installée. Nous vous serions reconnaissant de redoubler de prudence sur la route Estavannens / Grandvillard lors de cette période.

Le district de la Gruyère et particulièrement notre pays de l'Intyamon se doivent d'accueillir ces visiteurs avec le sourire, bonne humeur et respect. Nous pouvons espérer qu'ils reviendront visiter notre région à l'occasion, surtout s'ils ont été bien reçus.

Certains soirs, nous organiserons quelques animations près du stand de tir. Nous serions très heureux de vous y accueillir pour fraterniser un petit moment.

Afin d'assurer une parfaite organisation, nous aurons besoin d'un grand nombre de bénévoles. Si vous disposez de quelques heures à nous offrir, vous pouvez contacter notre chef du personnel : Ludovic Seydoux, au 079 464 02 03.

Pour de plus amples informations, prière de consulter la page WEB :  
<http://www.estavannens.com/bulle.html>

Marc Jaquet  
Chef de la place de tir de Grandvillard  
Président de la société de tir Bas-Intyamon

## XI.

## Economie forestière suisse – mots croisés – thème : la forêt

A l'occasion de la Journée internationale de la forêt ou simplement pour marquer le début du printemps, nous vous proposons un mots-croisés sur le thème de la forêt, accompagné d'un concours. Le concours est ouvert dès maintenant et jusqu'au 30 mai 2014. A vos crayons!



**HORIZONTALEMENT :** 1 **Abatteuse outre-Manche.** Objets de fixation. Pour descendre des avions. Combinaison de deux timbres. 2 **Ecouler le stock. Ils récoltent du bois, généralement pour d'autres.** 3 **Échappent à tout contrôle. Dialogue de sourds. Contenu exact de l'écrit. Expressions animales.** 4 **Cerf dans sa jeunesse. Poisson du lac Léman. 5 Finement roulée. Instruments à corde. Article courant. Quelle drôle d'idée!** 6 **Heureux comme un pape. Dévoré des yeux. Outil de serrage. Troisième personne. 7 Note du diapason. Charmer l'esprit. À la bonne heure. Pièces de trousseau. 8 Les dernières nouvelles. Se rend au dernier moment. Bien aimé. 9 Bien loin de l'alpha. Tourments. Raccourcie par le haut. 10 Elle siège à New York. En Suisse, il en faut une pour chaque coupe de bois. Donne la chair de poule. 11 **Abordé de façon provocante. Aigrie par le temps. Couleur uniforme. Pour mettre en garde.****

**VERTICALEMENT :** A **Le feuillu le plus répandu chez nous. Passage de débardage.** B **N'a jamais de gros pépins. Versant à l'ombre. Sortie de chipie.** C **Colonie bourdonnante. Dans les mains du potier.** D **Cherche à toucher. Pied-de-veau nature. E Existe. Ragoût peu ragoûtant. Source de vie dans la forêt. F Prendre beaucoup d'avance. Lame du large. G **Ordre dans les lettres. En stockant du CO2 pour lui, le bois l'améliore.** H **Mouvement d'air. Vert dans nos forêts. I Crie dans les bois. Nom d'oiseau très coloré. J Très mince. K Clou qui s'enfoncé dans le bois. Label de production durable en forêt. L La rage des mots croisés. Filet de lumière. M Menue monnaie du Japon. Les beaux jours. N **Petit bouchon de bois. Début de condition. O Fera l'objet de coupes sombres. Tête de rocher. D'accord avec Obama. P Quand il est en rut, ça s'entend. Déesse de la Sagesse en Grèce. Q Période qui fait date. Vainqueur des urnes. Établit la liaison. R Pas encore blanchi. Habillage de façade. S **Principe de base d'une gestion forestière proche de la nature. T Théâtre d'une histoire de pomme. Flottante au dessert. Mot d'hésitation. U Puissamment armée contre les faiblesses de la chair. Cet ancien tas de bois est un mètre cube apparent.********

**Infos**

Le mot-mystère, accompagné de votre nom et de votre adresse postale, doit être envoyé jusqu'au 30 mai 2014 à [info@wald.ch](mailto:info@wald.ch) ou sur carte postale à: Economie forestière Suisse, Rosenweg 14, 4501 Soleure, avec l'indication «Mots croisés-Journée de la Forêt».

Prix :

- 1er prix: Une journée en forêt avec le garde forestier de votre région
- 2e prix: Un bon d'achat d'une valeur de 100 francs utilisable au Shop EFS, le magasin de vente de matériel spécialisé de l'EFS, [www.wvs.ch](http://www.wvs.ch) =>EFS Shop
- 3e au 10e prix: Un couteau de poche Victorinox "Forester"

La solution du concours et les noms des gagnants seront publiés début juin 2014 sur les sites [www.foret.ch](http://www.foret.ch) =>Journée de la forêt ou sur [www.wvs.ch](http://www.wvs.ch) =>dossiers

Lien pour téléchargement : <http://www.foret.ch/topic9492.html>

## XII. Pour une Suisse plurilingue



KANTONALE MITTELSCHULE URI  
KOLLEGIUM KARL BORROMÄUS

Aldorf, le 3 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de solliciter votre aide et, en même temps, nous aimerions soumettre une offre aux habitants de votre commune.

Nos gymnasiens âgés de 17 ans sont tenus à faire un stage individuel d'immersion linguistique de quatre semaines en région francophone.

**Pour l'instant nous cherchons encore désespérément des places de stage (familles, petites entreprises, autres organismes) pour l'été 2014 (idéalement entre le 23 juin et le 19 juillet 2014).**

Les stagiaires uranais s'engagent à donner des coups de main gratuits à l'hôte (ménage, garde d'enfants, boulots utiles de tout genre) en contrepartie de l'accueil, du logement et de la nourriture offerts.

Nous sommes convaincus que vous comprenez l'enjeu d'une telle initiative. L'obligation à notre école de ce stage individuel d'immersion linguistique part de la conviction qu'il faut envoyer nos jeunes à la découverte de la Suisse Romande pour les faire vivre, tout en pratiquant le français, une expérience personnelle qui les reliera à la partie francophone de leur pays.

Nos convictions:

***Le plurilinguisme comme réalité vécue dans notre pays ne représente pas seulement un intérêt régional, mais il est à notre avis un défi national.***

***Il faut que nos jeunes maîtrisent au moins deux (voire trois!) langues nationales pour que notre pays puisse vivre pleinement la pluralité inscrite dans sa DNA.***

**Vous pourriez nous être très utiles dans notre recherche de places en affichant la publicité ci-jointe à des endroits stratégiques de votre commune (pilier communal, panneaux d'affichage etc.) ou en nous adressant directement des familles ou des personnes intéressées. Nous vous en serions reconnaissants.**

Avec tous mes remerciements, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma cordiale sympathie

Philippe DERENDINGER (coordinateur des stages linguistiques 2014)  
tél. 041 878 00 80, fax 041 878 00 82, [phderendinger@bluewin.ch](mailto:phderendinger@bluewin.ch)

## XIII. Déchetterie intercommunale – Horaires d'ouverture

*Déchetterie intercommunale des Auges à Grandvillard  
Route des Auges 19*

### **Horaire d'ouverture**

#### **Horaire d'été (1er avril au 30 novembre)**

mardi	17h30	19h30
jeudi	17h30	19h30
samedi	10h00	12h00

#### **Horaire d'hiver (1er décembre au 31 mars)**

mardi	18h00	19h00
jeudi	18h00	19h00
samedi	10h00	12h00



L'étendue des horaires ci-dessus devrait permettre d'accéder à la déchetterie dans un délai raisonnable.

Des files d'attente se constituent avant l'ouverture, ainsi qu'au moment de la fermeture. Entre-deux, il y a des périodes creuses.

Le conseil ne peut que recommander aux usagers d'aller déposer leurs déchets **pendant l'entier des plages horaires qui s'étendent, chaque semaine, à six heures en été et à quatre heures en hiver.**

Merci à chacun de sa compréhension et de contribuer ainsi à une bonne gestion de ce service.

Le conseil communal



## XIV.



### les Ligues de santé du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

#### Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- [info@liguecancer-fr.ch](mailto:info@liguecancer-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)
- Tél. 026 426 02 90

#### diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- [info@diabetefribourg.ch](mailto:info@diabetefribourg.ch) – [www.diabetefribourg.ch](http://www.diabetefribourg.ch)
- Tél. 026 426 02 80

#### Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- [info@liguepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liguepulmonaire-fr.ch) – [www.liguepulmonaire-fr.ch](http://www.liguepulmonaire-fr.ch)
- Tél. 026 426 02 70

#### CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- [info@cipretfribourg.ch](mailto:info@cipretfribourg.ch) – [www.cipretfribourg.ch](http://www.cipretfribourg.ch)
- Tél. 026 425 54 10

#### Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- [depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)
- Tél. 026 425 54 00

#### Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- [voltigo@liguessante-fr.ch](mailto:voltigo@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)
- Tél. 026 426 00 00

#### Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- [info@liguessante-fr.ch](mailto:info@liguessante-fr.ch) – [www.liguessante-fr.ch](http://www.liguessante-fr.ch)
- Tél. 026 426 02 66

## XV.

### Transports publics – cartes journalières



Réservation : par téléphone, tous les jours, de 09H00 à 10H50 et de 11H20 à 17H45 (tél. 026 928 44 45).

Vous pouvez accéder au Portail AGFlexi par le lien suivant : <http://www.sugarcube.ch/home/fr>

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamou, à Villars-sous-Mont**. Le prix est fixé à **40 fr.** par jour et par unité. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

Ce lien figure sur le site internet sous l'onglet « Services » - « Transports Publics »

---

## XVI. Vacances de Pâques et d'été 2014



### Fermeture de l'administration

#### Pâques 2014

L'administration communale sera fermée la semaine après Pâques, soit du **lundi 21 au vendredi 25 avril 2014 inclus**.

Joyeuses Pâques !

#### Eté 2014

Les vacances du conseil communal et de l'administration sont fixées du **vendredi 1<sup>er</sup> au lundi 18 août 2014 inclus**.

Pour l'établissement de cartes d'identité, nous vous recommandons de vous adresser au Bureau communal avant le **jeudi 31 juillet 2014**.

Vous avez aussi la faculté de vous présenter auprès du Service de la population et des migrants, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11.

Téléphone : 026 305 14 92

Courriel : [spomi@fr.ch](mailto:spomi@fr.ch)

# Grandvillard



## Programme des travaux

	26.8.2013 - 20.12.2013
	03.02.2014 - 21.02.2014
	27.02.2014 - 23.05.2014
	26.05.2014 - 31.07.2014
	18.08.2014 - 07.11.2014
	19.02.2014 - 15.04.2014
	16.04.2014 - 18.07.2014
	01.09.2014 - 07.11.2014
	B2
	B3
	B4
	V1
	V2
	V3

